

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Eliane DUFFAU, Carole CAUSSADE, Peggy VERGARA, Catherine PILET, Christine MARTINEZ, Nathalie GALLATO, Corinne QUAGLINI et Mrs Cyril COTONAT.

Excusé : Richard SIORAK

Absents : Mrs Franck LILLE et Denis TECOUERES.

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

Après lecture du procès-verbal du 8 février 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1) Projet couverture du parking de la salle des fêtes

Mr le Maire informe le conseil qu'il a été publié un avis de publicité sur le site internet de la commune du 18 février au 4 mars 2025 dans le cadre d'une Manifestation d'Intérêt Spontanée pour la mise en place d'ombrières photovoltaïque sur le site suivant : Parking cadastré section E n°314.

Le dépôt des offres a bénéficié d'une publicité de 15 jours. A la clôture du délai, Mr le Maire constate que seul Ombrières d'Occitanie a répondu à la publicité. Aussi, la société Ombrières d'Occitanie a été retenue pour construire et exploiter la centrale, ainsi que certains aménagements et équipements y afférents. Ombrière D'Occitanie sera donc bénéficiaire du futur bail emphytéotique (pouvant être désigné le Bénéficiaire).

Mme Gallato demande qui aura la charge des réseaux et la connexion au poste, il est répondu que cela sera normalement à la charge de la société. Il est décidé qu'il sera important que le projet s'intègre au mieux dans le paysage avec peut-être un bardage bois. Il est précisé qu'il sera nécessaire d'élaguer 2 chênes. Le conseil est en attente du projet de la société.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2) Adhésion à l'AMF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de recevoir les informations notamment les « Maire Info » et de bénéficier des services et de l'accompagnement de l'Association des Maires de France ; il est proposé d'adhérer à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Association des Maires de France (AMF) pour un montant de 67€ pour 2025 et prévoit l'inscription de cette dépense au BP 2025.

3) Compte Financier Unique du budget PHOTOVOLTAIQUE 2024

Mr le Maire présente le compte financier unique du budget PHOTOVOLTAIQUE qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Prévus :	5 220.95
	Réalisé :	3 256.74
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	5 220.95
	Réalisé :	5 469.32
	Reste à réaliser :	0,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévus :	8 499.92
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	8 499.92
	Réalisé :	8 499.92
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un **EXCÉDENT** de fonctionnement de 2 212.58 €
- Un **EXCÉDENT** d'investissement de 8 499.92 €
- Résultat global de : 10 712.50 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte financier unique du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2024.

Le Maire ne participa pas au vote.

4) Affectation du résultat 2024 du budget PHOTOVOLTAIQUE

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 EXCEDENT de 2 212.58 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 0.00 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 2 212.58 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT de 8 499.92 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2024.

5) Proposition et vote du budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE 2025

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	5 068.10 €
RECETTES	5 068.10 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	11 417.02 €
RECETTES	11 417.02 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2024.

6) Compte Financier Unique du budget de la COMMUNE 2024

Mr le Maire présente le compte financier unique 2024 de la commune qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Prévus :	222 328.28
	Réalisé :	172 959.83
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	222 328.28
	Réalisé :	261 425.34
	Reste à réaliser :	0,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévus :	32 004.40
	Réalisé :	35 334.50
	Reste à réaliser :	0.00
RECETTES	Prévus :	32 004.40
	Réalisé :	8 935.53
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un *EXCEDENT* de fonctionnement de 88 465.51 €
- Un *DEFICIT* d'investissement de 26 398.97 €
- Résultat global de : 62 066.54 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte financier unique de la commune pour 2024.

Le Maire ne participa pas au vote.

7) Affectation du résultat 2024 du budget de la COMMUNE

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 *EXCEDENT* de 88 465.51 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 26 398.97 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 62 066.54 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) *EXCEDENT* de 26 398.97 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats de la commune pour 2024.

8) Proposition et vote du budget primitif de la COMMUNE pour 2025

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	227 756.54 €
RECETTES	227 756.54 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	72 098.97 €
RECETTES	72 098.97 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de la commune pour 2025.

9) Vote des taux 2025

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de maintenir les taux pour l'année 2025 comme suit :

LIBELLES		TAUX
Taxe foncière sur les propriétés bâties		42,84 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		54,75 %
Taxe d'habitation		12.67%

10) Compte Financier Unique du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2024

Mr le Maire présente le compte financier unique du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Prévus :	84 975.48
	Réalisé :	84 973.16
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	84 975.48
	Réalisé :	59 964.71
	Reste à réaliser :	0,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévus :	76 496.43
	Réalisé :	76430.37
	Reste à réaliser :	0,00
RECETTES	Prévus :	76 496.43
	Réalisé :	76 496.43
	Reste à réaliser :	0,00

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un *DEFICIT* de fonctionnement de 25 008.45 €
- Un *EXCEDENT* d'investissement de 66.06 €
- Résultat global de : - 24 942.39 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte financier unique du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2024.

Le Maire ne participa pas au vote.

11) Affectation du résultat du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2024

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 DEFICIT de 25 008.45 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 0.00 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 25 008.45 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT de 66.06 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats du budget LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE 2024.

12) Proposition et vote du budget primitif LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE pour 2025

Mr le Maire expose la proposition de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	85 017.32 €
RECETTES	85 017.32 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	94 707.32 €
RECETTES	94 707.32 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE pour 2025.

13) Renouvellement ligne de trésorerie 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la ligne de trésorerie pour 2025 auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2025 et autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

14) Point commissions

Travaux mairie : Mme Duffau précise que les travaux vont commencer par la salle du conseil (ancienne classe). Le SIVOM a pris en compte la modification apportée au devis concernant le nombre de radiateurs. Il a été précisé que les travaux devront impérativement être terminés en septembre 2025. Mr le maire demande pour débarrasser cette salle notamment armoires, livres, tableau.

Repas des séniors : Mme Caussade précise que l'animateur ne peut pas en octobre lors de la venue des membres de Quintenic, il est décidé de voir si une date est possible fin septembre ou un dimanche en octobre.

Bulletin municipal : il sera fait en juin. La répartition des tâches de chaque conseiller est détaillée.

Espace public : Mme Quaglini précise que la jachère va être semée cette semaine.

Atelier cuisine par l'association NPA : Mme Duffau précise que cela va être très difficile à gérer. Mr le maire précise que pour le moment il n'a eu aucun retour de confirmation sur cet atelier.

Réparation à la salle des fêtes : Mme Duffau précise que bientôt il va y avoir des réservations de la salle des fêtes et qu'il faut voir pour réparer le lave vaisselle. Mr le maire précise que le robinet de la partie nettoyage va être changé par un robinet douche

Installation caméra : Mr le Maire informe qu'il sera mis une caméra à l'aire de containers

Stérilisation chats errants : Mr le Maire précise qu'il a reçu l'aide de la Fondation Brigitte Bardot pour la stérilisation de 4 chats male et 4 femelle

Jumelage Quintenic : Mme Caussade s'occupe de voir pour la location d'un véhicule de 9 places

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Ont signé,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Eliane DUFFAU

Cyril COTONAT